



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES
Email : mairie@ville-labenne.fr
Tél. 05 59 45 46 60
Fax 05 59 45 80 00
Site web : www.ville-labenne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
LABENNE, le

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Etaient présents : tous les membres à l'exception de GOYENECHÉ Olivier, VADILLO Carine qui ont donné respectivement pouvoir à BOUILLE-VAGNEUR Marjory et CHESSOUX Stéphanie.

Absente excusée : BOUVILLE-NEVEU Monique

Monsieur le Maire évoque le décès du conjoint de Mme Bouville-Neveu et lui adresse ses condoléances au nom du conseil.

Chantal Rondet est désignée secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part de trois décisions prises en vertu des pouvoirs que le conseil municipal lui a délégués.

La première est relative au marché de maîtrise d'œuvre du Plan Plage attribué au cabinet EL Paysages pour un montant de 74 586 euros TTC.

La seconde concerne le marché « fournitures de caveaux » attribué à MTP pour 28 000 € TTC.

La troisième, le marché de travaux, en base et avec avenants pour le nouveau local périscolaire de l'Ecole Océane pour un total de 195 265.86€ HT.

~~~~~

**2017-11-20-1/65 – TARIFS COMMUNAUX 2018**

Jean-Michel MAIS, adjoint aux finances, présente le tableau des tarifs municipaux. La globalité de ceux-ci ont été reconduits à l'identique, sans augmentation à l'exception de certains ajustements : abonnement au Trinquet, la location de la salle du château d'eau aux non-labennais, fax, etc...

**Unanimité.**

### 2017-11-20-2/66 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PREVISIONNEL 2017

Monsieur Maïs présente les virements de crédits nécessaires pour des opérations d'ordre (sortie d'actif, opération de travaux exécutés en régie) ou pour abonder le chapitre 012 (dépenses de personnel) suite à des recrutements pour compenser des arrêts maladies ou la hausse des effectifs dans les écoles.

**Unanimité.**

### 2017-11-20-3/67 – AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DIRECT PAR UN TIERS AUTEUR DE DEGRADATION

Le conseil municipal admet le remboursement directement par l'auteur d'une dégradation lorsque le montant de celle-ci est inférieur au montant de la franchise.

**Unanimité.**

### 2017-11-20-4/68 – TARIFS 2018 – CAMPING MUNICIPAL

Madame Benoit-Delbast, adjointe en charge du camping municipal Les Pins Bleus par délégation, présente les tarifs 2018 du camping.

Les tarifs sont majorés de 2% dans l'ensemble. Les tarifs de séjour « courts » sont augmentés de 50 euros pour prendre en compte le surplus de ménage. Le loyer annuel des mobil homes est aussi augmenté de 50 euros.

**Unanimité.**

### 2017-11-20-5/69 – ET 2017-11-20-8/72 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PREVISIONNEL CAMPING 2017 ET REMBOURSEMENT PRET RECOMPACTE AU BUDGET COMMUNAL

Mme Benoit-Delbast présente les mouvements de crédits pour abonder le chapitre personnel non titulaire (+ 3 000 €) ou le compte 66 (remboursement de l'emprunt).

S'agissant des remboursements d'emprunt, le conseil approuve le principe d'un remboursement du budget camping vers le budget commune, pour compenser la prise en charge par celui-ci d'un emprunt ayant fait l'objet de la renégociation globale décidée par le conseil en début d'année.

**Unanimité** pour les deux délibérations.

### 2017-11-20-6/70 – RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE CAMPING MUNICIPAL

Pour faire face aux décalages de recettes, perçues à compter, essentiellement, du mois de juillet, le conseil autorise le recours à une ligne de crédit de 200 000 € au taux EONIA +0.80%.

**POUR : 23**

**ABSTENTIONS : 3** (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder)

### 2017-11-20-7/71 – MODIFICATION DES CONTRATS DE LOCATION

Le conseil approuve à l'**unanimité** le nouveau contrat établi entre le camping et les propriétaires de mobil homes.

### **2017-11-20-9/73 – MODIFICATION DES STATUTS DE MACS : GEMAPI ET SIVOM**

Monsieur le Maire expose que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes MACS va désormais reprendre -par intégration de par la loi- les compétences du SIVOM, la gestion du Port et des eaux du lac d'Hossegor, et en application de la loi NOTRE, les compétences GEMAPI correspondant à la lutte et la prévention des inondations.

Le contrat local de sécurité (CISPD) sera repris par les communes concernées.

Les labennais participaient à hauteur de 13 000 € par une fiscalité additionnelle qui disparaîtra.

Monsieur le Maire évoque l'incertitude concernant le devenir de la salle des Bourdaines, la commune de Seignosse et MACS n'ayant pu parvenir à un accord pour la reprise de celle-ci.

Concernant GEMAPI, MACS va confier au syndicat mixte de rivière Côte Sud une partie des missions relevant de GEMAPI.

**Unanimité.**

### **2017-11-20-10/74 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION DU LITTORAL LANDAIS**

Suite au retrait de communes du syndicat mixte de protection du littoral, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts. Ce syndicat s'occupe, entre autres, des indemnisations liées au naufrage du Prestige et de suivi des procédures, mais également de toutes les poursuites contre les dégazages en mer. La deuxième compétence concerne le nettoyage du littoral.

**Unanimité.**

### **2017-11-20-11/75 – CESSION DE PARCELLES AUX ASF**

Le conseil approuve la cession de 528 m<sup>2</sup> issus des parcelles AV 12 (114 m<sup>2</sup>) AV 13 (128 m<sup>2</sup>) AK V8 (114 m<sup>2</sup>) BV 7 (114 m<sup>2</sup>) BV 9 (58 m<sup>2</sup>) aux ASF, dans le cadre de l'élargissement de l'autoroute pour un montant de 550 euros.

**Unanimité**

### **2017-11-20-12/76 – CESSION D'UNE PARCELLE AUX CONSORTS CASTETS ET CONSORTS LEBEAU**

Le conseil municipal approuve la cession de 229 m<sup>2</sup> à M. et Mme Castets et 136 m<sup>2</sup> à M. et Mme Lebeau, issus de la parcelle AM 276 pour un montant respectif de 3137 € et 1863 €.

**Unanimité.**

### **2017-11-20-13/77 – INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS AU BELVEDERE DE LA PLAGES**

Le conseil approuve l'installation d'une antenne permettant la réception d'un réseau téléphonique sur le secteur de Labenne Océan et la plage.

**Unanimité.**

### **2017-11-20-14/78 – MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DES CONTRATS AIDES**

Le conseil municipal émet le vœu que la mesure gouvernementale supprimant les contrats aidés puisse être annulée.

A Labenne de 2010 à 2017, la Commune a eu recours à 12 contrats aidés dont 8 ont été pérennisés. Ces contrats représentaient de réelles possibilités d'insertion dans la vie professionnelle envers un public qui, sans ces contrats, n'aurait pas de solution de réinsertion.

**Unanimité.**

**2017-11-20-15/79 – AMENAGEMENT DE LA RUE DU MARAIS – TRANSFERT TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DU DEPARTEMENT**

Le conseil approuve la délégation de la maîtrise d'ouvrage du Département à la Commune pour la réalisation des travaux et enrobé de la rue du Marais.

**Unanimité.**

Monsieur le Maire précise que la rue du Marais pour sa partie ouest n'est que le départ d'un long chantier qui va se prolonger par les travaux des concessionnaires (LEA et SYDEC) dès le 4 décembre.

**Questions diverses**

M. Payen évoque les plaintes des riverains de la rue des Marguerites qui déplorent le non-respect des limitations de vitesse.

Il reconnaît que beaucoup d'efforts ont été consentis mais qu'il est nécessaire de faire quelque chose.

Par ailleurs il regrette que les camions de livraisons matinales fassent trop de bruit.

Monsieur le Maire rappelle que la rue des Marguerites a fait l'objet d'un aménagement qui a permis la création d'un trottoir et d'une piste cyclable sécurisés. Pour autant d'autres travaux vont encore être effectués par la réalisation de chicanes /obstacles et peut-être la réalisation d'un feu qui se déclenche quand on roule vite.

Séance levée à 20h00.

A Labenne, le 24 Novembre 2017

Le Maire,



Jean-Luc DELPUÉCH